HAL
open science

Perception des impacts paysagers des actions forestières

Philippe Deuffic

To cite this version:

Philippe Deuffic. Perception des impacts paysagers des actions forestières. Ingénieries eau-agriculture-territoires, 1996, 7, p. 31 - p. 39. hal-00476100

HAL Id: hal-00476100

https://hal.science/hal-00476100v1

Submitted on 23 Apr 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Perception des impacts paysagers des actions forestières

Philippe Deuffic

Depuis plus de cinquante ans, les composantes boisées, haies, arbres isolés, bois, tendent à disparaître des régions de plaines et de bocages, à se morceler dans les zones péri-urbaines et à se redéployer dans les zones de déprise agricole (Brunet, 1995). La question du paysage forestier devient ainsi peu à peu un sujet vaste et d'autant plus sensible qu'émergent parallèlement de nouvelles aspirations axées sur la qualité de ces paysages et de nouvelles pratiques de nature en forêt... En effet, des acteurs de plus en plus nombreux et divers, urbains ou ruraux, agriculteurs ou forestiers, résidents ou touristes, projettent sur ce type de paysage des valeurs et des revendications particulières. Enfin, de nombreuses structures, administratives, professionnelles ou associatives sont impliquées dans ces questions, mais leurs objectifs respectifs présentent parfois ambiguïté et contradictions (Luginbühl, 1989).

Relativement absent du concert développé autour du paysage ces dernières années (Luginbühl, 1993), le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation souhaiterait néanmoins intégrer cette nouvelle donnée dans la gestion forestière et les opérations de boisement. Mais les informations sur les difficultés rencontrées sur ce thème par les responsables des services en charge de la forêt et du paysage sont fragmentées, les termes de la problématique parfois mal identifiés et les solutions proposées plus ou moins adaptées. Un rapide état des lieux des principaux problèmes paysagers inhérents à l'activité forestière et au boisement des terres agricoles s'est révélé nécessaire. Ce tour d'horizon, dressé lors d'une enquête auprès des agents des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, constitue une étape préalable à la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation, d'une plate-forme d'échanges d'informations entre agents et enfin d'opérations pilotes.

Cet article traitera donc successivement des problèmes paysagers consécutifs aux opérations de plantation et de gestion à l'échelle de la parcelle du rôle de la forêt et son impact paysager à l'échelle d'un « Pays » tels qu'ils sont perçus par les agents des administrations en charge de la forêt et de l'environnement et non pas par l'ensemble d'une population locale donnée. Enfin, le positionnement des agents vis-à-vis de cette question du paysage et les solutions qu'ils mettent éventuellement en œuvre dans le cadre des études paysagères seront abordées.

Une enquête ciblée sur des observateurs particuliers : les agents de l'Etat

Afin d'établir un panorama relativement large des impacts paysagers des actions forestières, la diversité des paysages forestiers a constitué un critère déterminant dans le choix des zones d'enquêtes que l'on souhaitait distinctes par :

– leur contexte géographique (zone de plaine ou de moyenne montagne) ;

– leur caractère paysager (paysages dits « de bocage », « d'estives »...) ;

– leur relation à la forêt (région à tradition forestière antérieure, postérieure ou datant de la création du fonds forestier national (F.F.N)).

Philippe Deuffic
Cemagref
Domaine des Barres
45290 Nogent/Vernisson

Le choix s'est donc porté sur trois zones au caractère paysager et forestier affirmé :

- les paysages de plaines et de pénéplaines bocagères à faible composantes forestières du Grand Ouest (Bretagne et Pays de Loire) ;

- les paysages de moyenne montagne, à composantes forestières en forte expansion depuis la création du F.F.N. des Marchés Est et Ouest du Massif Central ;

- les paysages traditionnellement forestiers des Vosges et de la Franche-Comté.

Les zones géographiques retenues sont vastes. La délimitation de paysages forestiers à une échelle réduite, celle du canton, du « Pays » ou de la Petite Région Naturelle, et l'éventuelle hiérarchisation en « unités de paysage » ont été laissées à la libre appréciation des personnes enquêtées.

Dans un deuxième temps, le choix des personnes s'est orienté vers les responsables des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture et de la forêt. En effet, confrontés à cette nouvelle thématique et interpellés par divers groupes sociaux et professionnels locaux, ces acteurs interrogent régulièrement la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt sur la manière dont ils peuvent intégrer cette notion dans leurs actions et leurs décisions.

Puis, des responsables des services extérieurs du ministère de l'environnement ont été questionnés sur les mêmes zones géographiques afin de croiser leurs réflexions avec celles des forestiers. Quarante personnes ont donc été interrogées dont une quinzaine de responsables « Forêt-Environnement » de Directions départementales, de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et de Services régionaux de la forêt et du bois (SERFOB), une dizaine d'agents des services « Sites et paysages » des Directions régionales de l'environnement (DIREN) et « Aménagement et Développement » des Parcs naturels régionaux (PNR), des ingénieurs forestiers de Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), des responsables nationaux de fédération de protection de la nature, d'organismes de développement agricole et des ministères en charge de la forêt et de l'environnement. Tous ont donc un regard particulier sur les relations forêts-paysages car ils sont les relais, pour les uns des politiques nationales forestières et, pour les autres des politiques de protection et de gestion des paysages voire dans le cas des PNR, les moteurs du développement local. Ils sont, dans tous les cas, des observateurs privilégiés des politiques locales d'aménagement.

L'enquête a été réalisée à l'automne 1994 et au printemps 1995. Les données ont été recueillies lors d'entretiens semi-directifs parfois suivis de visites de chantier. Pendant trois heures en moyenne, ces personnes ont été amenées :

- à présenter les caractéristiques paysagères et forestières de leur département ou de leur région ;

- à inventorier les impacts paysagers des actions de gestion forestière et de boisements des terres agricoles ;

- à déterminer les enjeux de développement local liés aux évolutions de ces paysages forestiers et agricoles ;

- à présenter les solutions ou alternatives éventuellement mises en place et à faire part de leurs attentes en termes de formation et d'informations.

Le contenu de ces données aété analysé par le biais d'une grille de lecture qui a permis :

- d'isoler pour chaque opération sylvicole des critères de dégradation du paysage d'ordre visuel et d'identifier la façon dont ils étaient interprétés ;

- de cerner la manière dont sont prises en compte ces différentes données dans les études paysagères réalisées ou commanditées par ces responsables et d'en isoler les principaux dysfonctionnements, méthodologiques ou autres.

Déterminer les regards posés sur la forêt par un groupe restreint d'acteurs permet d'y appréhender les principales sources de divergences d'opinion, les éventuels jugements de valeur et leur liens avec les contextes locaux. Nous verrons également les limites à poser à ce type d'enquête, notamment quant aux excès d'une extrapolation systématique de ces discours à d'autres acteurs locaux.

Des impacts paysagers à l'échelle de la parcelle forestière...

Lors de l'enquête, les responsables se sont attachés à décrire les impacts visuels des actions sylvicoles. Quel que soit le site et la personne interrogée, on constate que :

- chaque opération sylvicole est décrite sensiblement selon les mêmes critères visuels ;

- ces impacts paysagers sont aussi systématiquement réinterprétés selon des critères d'appréciation affectifs ou sensibles qui varient nettement d'une personne à l'autre.

Ces divergences fournissent donc un éclairage supplémentaire sur les relations complexes notamment d'ordre esthétique, patrimonial ou sensible que les personnes interrogées nouent avec ces paysages.

Des lignes de plantation...

La moitié des personnes interrogées considère ainsi que la trame des lignes de plantation dans les opérations de boisement ou de reboisement a, selon sa mise en œuvre, un impact visuel négatif.

En zone de haute et de moyenne montagne, ils mentionnent le parallélisme, la rectitude, et la régularité de ces lignes qui atténuent et effacent les formes naturelles du relief. Cet effet de trame leur paraît renforcé par l'installation de manchons de protection.

En zone de plaine, seul « *l'effet de couloir* » des lignes de plantation a été remarqué. Pour une inspectrice des Sites et un chargé du tourisme au sein d'un PNR, la disposition géométrique des lignes de plantation signifie « *la disparition inévitable à très court terme du microrelief, des chaos, des affleurements, des accidents topographiques, des petits éléments du patrimoine local...* », la banalisation de ces schémas de plantation contribuant ainsi à l'artificialisation des paysages locaux.

Afin de pallier ces effets, quelques forestiers implantent ces lignes selon les courbes de niveau tant que la pente le permet ou suivent de plus près les aspérités et les formes du relief.

... au choix des essences

Le choix des essences et de la structure du peuplement est un des points les plus longuement abordés par la plupart des personnes interrogées.

Ils évoquent en premier lieu l'impact visuel des plantations monospécifiques, équiennes, denses de résineux et déplorent, toute appartenance professionnelle confondue, « *l'aspect sombre, peu avenant, très homogène des plantations tant en vision interne qu'externe, leur forte densité, l'absence de sous-étage, la rigidité du port des jeunes arbres et l'absence de différence de classe d'âges entre peuplements* ».

Les essences incriminées varient aussi au gré du contexte local - sapin de Douglas dans le Massif Central, cèdre en forêt de Fontainebleau, épicéa de Sitka dans l'Ouest... En revanche, l'impact paysager de jeunes boisements ou de peuplements plus âgés de pins maritimes ou de pins laricio n'a pas été évoqué. Un responsable de PNR des marches du Massif Central préfère quant à lui distinguer les types de structure interne et oppose les peuplements « *denses, sombres et impénétrables* » et ceux « *clairs, aérés, élagués et ayant l'aspect d'une futaie cathédrale* », indépendamment du type d'essence, feuillue ou résineuse.

Dans le cas de peuplements à grand écartement, seul un responsable « Paysage » d'une association nationale de développement agricole a constaté, sans porter de jugement, le changement latent de l'identité paysagère lié au « *passage progressif d'un paysage de prairie à un paysage de verger* ».

Quant aux mélanges d'essences sur tout ou partie de la parcelle, les opérateurs forestiers s'interrogent sur les contrastes de couleur et de silhouette créés par ces associations. Ils restent perplexes quant au bénéfice esthétique « *d'une juxtaposition du feuillage écarlate et de la cime pointue du chêne rouge avec le feuillage vert sombre et la cime aplatie du pin noir* ». D'autres craignent que les mélanges d'essences pied à pied ne restreignent la profondeur du champ de vision en vue interne. En vue externe, ils s'interrogent aussi sur une possible homogénéisation du couvert forestier car « *dans un mélange d'essences, seules deux ou trois essences impriment véritablement leur marque dans le paysage* ». Enfin, les critiques sur les feuillus « précieux » n'ont pas porté sur les essences elles-mêmes mais sur les risques de fermeture des paysages même en plantation à grands écartements.

Les oppositions restent donc faibles ou tiennent plus de position de principe tant que l'essence ou la structure du peuplement ne modifie pas « *l'image de marque du Pays* ». Mais cette limite est difficile à déterminer. Elle peut être franchie quand les impacts paysagers liés à l'essence donnent l'impression de recouvrir les éléments de l'identité paysagère locale sous un couvert homogène ou d'entraver des pratiques traditionnelles comme la chasse, la cueillette ou la promenade. Ces changements d'identité incitent, depuis une dizaine d'années, des opérateurs à effectuer une distinction forte entre

essences « *locales ou traditionnelles* », chênes indigènes, hêtre, frêne, et essences dites « *exotiques ou nouvelles* », peuplier, chêne rouge, cèdre...

Le choix de l'essence et du mode de conduite des peuplements révèlent aussi des conceptions différentes, parfois caricaturales, du rôle de la sylviculture. Les résineux, les peupliers et les « feuillus exotiques » sont autant les emblèmes de la sylviculture intensive « *de l'investisseur, de la mécanisation et de la rationalisation à outrance* » que ceux « *du passage à la modernité et à la rentabilité* » ; par opposition, les feuillus « indigènes » symbolisent « *l'absence de gestion, des produits ligneux peu ou mal valorisés* » mais aussi « *le maintien d'un cadre de vie traditionnel et de qualité, la valorisation alternative et simultanée de plusieurs produits de la forêt* ». Le contexte régional forestier et paysager semble donc déterminant quant à l'acceptation ou au refus de ces essences et il n'est pas rare de trouver des points de vue contradictoires sur un même territoire : dans une commune du sud des Vosges, les élus imputent la fermeture du paysage et sa « *dégradation* » à l'enfrichement par les accrus feuillus. A l'inverse, la plantation de résineux, résultant d'un acte volontaire, est interprétée comme une tentative de mise en valeur, y compris esthétique, de l'espace alors que toute la région est considérée par l'ensemble des aménageurs comme étant fortement et suffisamment enrésinée.

De la lisière...

Quant à la lisière, les opérateurs y incluent indistinctement la ligne, le plan ou le volume qui sépare deux structures paysagères qui peuvent être les peuplements eux-mêmes, une infrastructure linéaire (route, ligne électrique...), une coupe rase, une zone agricole... Dans tous les cas de figure, ils soulignent la géométrie des lisières et l'absence de zone de transition, les contrastes issus de la juxtaposition de deux peuplements visuellement très différents par leur port, leur couleur, leur taille, leur volume...

L'ambiguïté de la fonction paysagère de la lisière est souvent évoquée. Elle est tantôt interprétée comme un élément de transition paysagère tantôt comme « *un masque visuel, un leurre qui ne contribue pas à faire comprendre au public la nécessité de certaines opérations sylvicoles* ». L'éventuelle absence de gestion qui lui donne l'aspect d'une friche, d'un espace mal entretenu ou « *sale* », est parfois déplorée. Quelques forestiers se demandent « *quel est le bénéfice esthétique de ce type de lisière sachant que derrière cette structure se situe un peuplement propre et géré* » et ils restent dubitatifs quand il leur est conseillé « *de créer une lisière souple dont le tracé serait indépendant de la géométrie des limites cadastrales* ». Ces hésitations révèlent aussi leurs difficultés à s'affranchir des préconisations bibliographiques d'ordre général et à faire émerger des propositions issues des structures paysagères locales.

... aux éclaircies, coupes et pistes

Parmi les opérations de gestion, quelques observateurs ont cité les impacts visuels liés à des éclaircies systématiques. Ils déplorent la rectitude et la périodicité des lignes d'éclaircies, leurs orientations selon la ligne de plus grande pente associées à une trame géométrique ou des orientations différentes mais toujours rectilignes sur un même versant. Toutefois, cette opération ne constitue pas, selon eux, un souci paysager majeur et ses impacts peuvent être atténués par la pratique d'éclaircie sélective. En plaine, ce problème n'a pas été évoqué.

Les répercussions visuelles des coupes rases font partie des points fréquemment abordés au cours de l'enquête.

En zone de plaine, ont été évoqués les coupes dont les superficies sont en rupture d'échelle avec les structures paysagères voisines, leur tracé géométrique, l'absence de zone de transition entre les zones exploitées et les peuplements voisins, l'aspect négligé des chantiers, l'absence ou la lenteur de traitement des rémanents.

En moyenne montagne, la plupart des responsables de la forêt comme de l'environnement considèrent que la réalisation des coupes selon le sens de la plus grande pente constitue un « *facteur aggravant* ». En revanche, les avis sont partagés quant à l'atténuation de l'impact visuel des coupes par « nanisation » sous forme de parquets ou de bouquets, le succès de leur intégration dépendant des conditions de mises en œuvre et de l'échelle des structures paysagères avoisinantes.

Malgré des descriptions visuelles convergentes, les discours des forestiers et des responsables de l'environnement témoignent de perceptions différentes de l'espace forestier. Pour les uns, l'exploitation symbolise un aboutissement et un nouveau départ, « *ce qui est laid aujourd'hui sera beau demain* » ;

pour les autres, l'intégration visuelle d'une coupe ne suffit pas à pallier la disparition brutale d'un paysage sans contrepartie esthétique immédiate. La rapidité de la coupe est opposée à la lenteur de la cicatrisation voire à « *l'impossible retour au paysage d'avant* ».

Lors des entretiens, la question des dessertes forestières fut, avec les coupes et les enrésinements, le troisième « *point noir paysager important* ».

En plaine, les responsables de PNR déplorent essentiellement « *la rectitude et la largeur excessives des voiries, la monotonie des tracés, les mauvais dimensionnements des petits ouvrages d'art et leur manque de qualité architecturale, l'inadaptation et la dégradation des réseaux communaux et des revêtements lors des passages d'engins lourds...* ».

En moyenne montagne, ils y greffent les problèmes liés « *aux volumes des terrassements, à l'aspect artificiel et géométrique des fronts de taille, à l'absence de végétalisation des remblais, à l'instabilité des accotements, au suréquipement et au quadrillage des massifs par des réseaux désordonnés...* ».

Quelques forestiers déplorent les impacts visuels liés à « *la multiplication des projets individuels elle-même favorisée par le morcellement des propriétés et l'absence de concertation entre les différents propriétaires* ». Les responsables chargés du tourisme au sein des PNR ou des collectivités locales leur répercutent aussi les interrogations d'usagers divers - promeneurs, randonneurs, chasseurs- concernant la réglementation des accès, mais aussi de la qualité routière des revêtements et paysagère des itinéraires. Enfin, les opérateurs de la forêt privée s'interrogent sur la vocation à usages multiples de ces équipements.

... à l'impact paysager de la forêt à l'échelle du territoire

Lors de l'enquête, une minorité de personnes s'est interrogée sur le boisement lui-même, sa présence, sa fonction, son impact à court et moyen terme et à des échelles différentes, celles de la parcelle mais aussi du territoire. Rétrospectivement, ils remettent en cause les boisements effectués vingt ou trente ans plus tôt et se déclarent préoccupés par l'extension accélérée de la forêt, qu'elle soit naturelle ou artificielle, au sein de l'espace agricole. Ces inquiétudes s'expriment notamment à travers les notions de mitage et de fermeture des paysages, et amènent à une question de fond sur la place et le rôle de la forêt dans l'espace rural.

Du mitage...

Schématiquement, forestiers et responsables de l'environnement caractérisent la notion de mitage par la présence d'une structure qui ne peut être assimilée à aucun autre élément traditionnel du paysage. Le boisement isolé et artificiel ou timbre-poste en est l'archétype ; de faible superficie, sa surface, son volume et ses lisières sont géométriques. Isolé, il « *perturbe l'ordonnancement du paysage* » ; en nombre plus important, il engendre une impression de « *saupoudrage* ». Dans les deux cas, il constitue des points d'appel en rupture d'échelle avec les autres structures du paysage. En montagne, leur impact est renforcé par le relief ; en plaine il crée depuis le sol des « *paysages à coulisses* » mais cette vision, la plus commune, est souvent déformée et exagérée à l'occasion de prise de vue aérienne.

Ces phénomènes de mitage sont diversement interprétés. Les boisements composés d'essences locales, d'accrus ligneux ou les reliques d'une forêt intensément défrichée, ne semblent pas aussi fermement dénoncés que les boisements artificiels, récents et résineux.

Dans l'Ouest, ces boisements épars ont été longtemps perçus comme des éléments incongrus et étrangers à l'identité de la région. Aujourd'hui, localement, les responsables de l'agriculture et de la forêt les considèrent comme une alternative possible d'occupation et de mise en valeur des terres. Mais les agriculteurs n'adhèrent pas automatiquement à ces schémas de développement selon un responsable du PNR. « *Lorsqu'il leur est demandé d'indiquer les surfaces susceptibles d'être boisées sur leur exploitation à court ou moyen terme, toutes les réponses convergent vers une rétention de la quasi-totalité des terres dans le domaine agricole* ». Pourtant, depuis vingt ans, ce même opérateur constate que des terres agricoles sont boisées, mitant peu à peu le bocage. Il considère même que ces peuplements épars agissent comme des catalyseurs dans les processus de décision de boisement : « *L'agriculteur se dit : tout le monde boise par-ci par-là, alors pourquoi pas moi ?* ».

Pour un autre opérateur forestier, œuvrant en CRPF, le mitage du bocage est interprété comme le passage d'un « *maillage vide à un maillage plein* »

dont les impacts paysagers ne peuvent être perçus que par vue aérienne. En effet, l'arbre et la haie, « *obstacles visuels traditionnels* », cloisonnent le paysage et ferment les perspectives. Dès lors, les conséquences paysagères et la perception d'un éventuel changement de l'identité paysagère du site sont considérées comme infimes, car « *on ne fait que planter des arbres dans un paysage d'arbres* ». Ces mutations sont probablement sous-évaluées et peuvent aussi s'exprimer sur la base de critères autres que visuels et se traduire par une exaspération aussi soudaine qu'imprévisible à l'encontre de tout nouveau boisement (Montgolfier, Natali, 1984). En outre, certains responsables du PNR : veulent conserver des haies pour des raison patrimoniales tout en ne pouvant empêcher le boisement à proximité immédiate et malgré les risques de concurrence réciproque que cela induira à moyen terme.

Pour un grand nombre d'observateurs, cette dispersion des boisements accentue les difficultés d'intelligibilité et de lisibilité des logiques d'agencement et de fonctionnement des structures paysagères. Le mitage est interprété comme un phénomème qui révèle l'incohérence et l'absence de ligne directrice dans l'aménagement de l'espace.

...à la fermeture de l'espace rural

Ces mêmes observateurs craignent que ces boisements épars provoquent à terme, par un effet de tache d'huile, une fermeture progressive du paysage. Ils la traduisent en terme d'obstruction d'un axe de vision, parfois par un seul boisement, et évoquent pêle-mêle « *la densité et la proximité des boisements vis-à-vis des habitations, des cours d'eau, des parcelles agricoles, des routes, qui entraînent la fermeture des axes de vision lointaine et des panoramas et la disparition de points repères topographiques ou patrimoniaux* ». Ces opérateurs estiment que la fermeture est réversible s'il ne s'agit que d'un boisement isolé, « *d'un verrou forestier* », et irréversible si les boisements sont multiples, s'ils s'étendent à l'échelle d'une vallée ou d'un plateau.

Dans une partie de l'ouest du Massif Central où le taux de boisement oscille entre 30 et 60 %, où la mémoire des lieux semble s'être peu à peu effacée, où se juxtaposent des peuplements de structures, d'âges, d'essences différentes, les boisements sont parfois perçus comme des éléments traditionnels du paysage. Ils créent « *un paysage varié et naturel* » et entretiennent « *l'illusion d'une sylviculture à l'ancienne et non-industrielle qui ne nuit pas à l'image de marque et à l'identité culturelle du Pays* ». Mais, sur la même zone, des opérateurs de l'environnement parlent de fermeture des paysages dès que les taux de boisement avoisinent les 40-50 % ; dans l'Ouest de la France, les mêmes remarques apparaissent dans des zones où les taux de boisement ne dépassent pas 15-20 %. Ces « seuils critiques » fluctuent donc selon les contextes régionaux, les individus, l'unité paysagère et l'échelle considérée...

Outre les niveaux de boisement et les indicateurs strictement visuels, les opérateurs répercutent aussi les sentiments de « *malaise d'oppression et d'encerclement par une clôture verte ou une chape végétale* » qui se développent au sein des populations locales qui ont l'impression que l'extension de la forêt est incontrôlée. Cette tendance leur paraît d'autant plus irréversible que la vitesse des fermetures est grande. Des responsables de PNR, craignent aussi une mutation profonde des activités récréatives et touristiques liées au changement rapide d'identité des lieux et donc de leur image de marque. Réorienter cette image en faisant la promotion de la forêt comme l'a suggéré un directeur de CRPF ne semble pas si évident selon un chargé du tourisme de PNR : « *quand toutes les landes du plateau seront recouvertes d'épicéa, qu'est-ce qui différenciera les paysages d'ici et les paysages des Vosges sachant que nous n'aurons même pas de montagne pour attirer l'estivant ?* ». Pour ce responsable, les paysages forestiers ne sont pas tous porteurs d'une image positive et « *touristiquement exploitable* ». Avec l'extension de la forêt, un responsable de SERFOB de l'Ouest craint, pour sa part, les risques d'une appropriation excessive voire d'une interdiction physique ou réglementaire d'accéder à certaines portions du territoire dans le cas, par exemple, de la constitution de domaine de chasse clos...

Ces propos semblent d'autant plus forts qu'il y a une absence de vision prospective, de réflexion commune sur l'avenir du territoire et de projet d'aménagement de cet espace.

Diversité des attitudes des responsables forestiers

Les réponses apportées à ces questions par les agents de DDAF, de CRPF ou des SERFOB sont diverses. Face à l'absence de consignes de leur ministère de tutelle, ces acteurs ont longtemps eu

l'impression d'être livrés à eux-mêmes. Leurs témoignages, l'avis en contrepoint des responsables régionaux chargés de l'environnement et la consultation des études paysagères menées en DDAF et CRPF permettent donc de distinguer quatre attitudes distinctes de ces opérateurs forestiers face à cette problématique :

- une attitude **passive** : ils ignorent, en général, le problème et considèrent que la question du paysage ne relève pas de leur domaine d'intervention ni de compétence ou que le contraire ne leur a pas été signifié ou pris en compte par l'échelon central. Faute d'avoir une position constructive, ils sont peu à peu écartés du débat par les autres organismes et subissent leurs sujétions ;

- une attitude **exclusive** : à l'inverse de la précédente, elle consiste à s'approprier le thème du paysage comme partie intégrante de leur domaine de compétence habituel, en l'occurrence la sylviculture. Les sites d'études prioritaires sont définis de façon unilatérale et il s'agit souvent de « paysages d'exception », sites et hauts lieux. Les méthodologies évacuent parfois toute approche subjective ou sensible (car considérée comme incompatible avec un raisonnement technique) ; l'identification des enjeux de paysage et les revendications des populations locales sont minimisées. Cette mono-appropriation du paysage n'envisage pas, en général, une soumission et une discussion des projets auprès des partenaires locaux ;

- une attitude **résignée** : la prise en compte du paysage passe par le lancement d'études paysagères qui constituent avant tout une garantie morale ; la définition des objectifs et des méthodes importe peu et les déclarations d'intentions sont rarement suivies d'effet ;

- une attitude **participative** : deux tendances se distinguent, chacune tentant d'apporter ses réponses : l'une privilégie l'approche technique, directement opérationnelle et localisée à la parcelle, l'autre pose le problème à une échelle de territoire plus globale et de temps plus grande.

Dans le premier cas, les forestiers interviennent eux-mêmes avec une logique d'intégration ou de dissimulation des impacts paysagers des opérations sylvicoles. Ses impacts sont essentiellement basés sur des considérations esthétiques, issues d'ouvrages spécialisés sur le paysage forestier (Crowe, 1966 ; Lucas, 1991, Breman, 1981 à 1993 ; Fischesser, 1988 ; ONF, 1992). Ils mettent alors en œuvre des techniques particulières de plantation (mélangée, en oblique, à densité variable...), d'éclaircies (sélectives avec ou sans cloisonnement), de coupes (par bouquets, par parquets, par pied d'arbres...). Faute d'alternatives, ils transposent à des forêts privées, même petites et morcelées, où les opérations de gestion diffèrent d'une parcelle à l'autre et situées en plaine, des approches paysagères prévues pour des forêts domaniales vastes et cohérentes, de moyenne ou de haute altitude. Or, cette transposition des techniques d'aménagement nécessiterait au préalable un regroupement des parcelles. Les leviers d'action ne relèvent donc plus de la technique paysagère, mais touchent à la motivation et à la volonté de ces propriétaires d'adhérer à un projet commun de gestion. A cet égard, dans l'Est de la France, des regroupements au sein d'associations syndicales libres ont déjà permis d'établir des schémas de desserte cohérents, de pallier au morcellement des propriétés et d'éviter la multiplication des réseaux.

Dans le deuxième cas, les responsables forestiers s'orientent vers des propositions plus globales d'aménagement du territoire, y compris dans les territoires « ordinaires ». En outre, si l'activité agricole ne peut plus être considérée indépendamment de l'activité rurale (Deffontaines et Lardon, 1994), quelques responsables de DDAF et de CRPF considèrent qu'il en sera de même pour l'activité forestière. Pour cela, ils ont recours pour partie aux études paysagères en tant « *qu'instrument de clarification de la demande sociale, qu'outil d'aménagement* » ou que « *source de propositions innovantes* ». Les itinéraires méthodologiques passent, pour les plus élaborés d'entre eux, par :

– une description des composantes et des structures physiques et paysagères ;

– une analyse des regards et des relations sociales, professionnelles, économiques mais aussi sensibles, des différents groupes d'acteurs avec leur territoire ;

– la hiérarchisation des enjeux, l'élaboration de scénario et leur discussion avec l'ensemble des partenaires locaux.

Comme ils ne maîtrisent pas toujours tous les rouages de ces approches, ils en délèguent la réalisation pratique à des bureaux d'étude ou collaborent avec d'autres structures, PNR, CAUE ou DIREN, rompues depuis plus longtemps à cette question

du paysage. Mais la prise en compte de ces différents regards sur la forêt, la réadaptation permanente des méthodes et leur apparente hétérogénéité déroutent parfois les forestiers. A des degrés divers, ils font part de leur difficulté :

– à définir les objectifs des études, leurs méthodologies, leurs cahiers des charges ;

– à lancer des appels à candidature homogènes ;

– et surtout à trouver et à sélectionner des bureaux d'études spécialisés à la fois en paysage et en aménagement forestier. En outre, ils souhaiteraient un affichage plus précis de leurs compétences en aménagement forestier, de leur capacité de prospective, d'animation, de pédagogie en plus de leur capacité d'analyse visuelle.

De fait, ils appréhendent souvent « *l'étude de paysage pour le paysage* » et déplorent les décalages entre les propositions ambitieuses d'aménagement et les possibilités restreintes de leurs mises en œuvre concrètes. Des remarques similaires ont été émises par des responsables « Paysages » au sein des Parcs naturels régionaux (Velche, 1995). Des efforts sont donc à mener dans l'élaboration de méthodes permettant de cerner les représentations paysagères des populations locales, y compris pour les « *paysages de l'ordinaire* » (Le Floch, 1996). L'établissement de cahier des charges pour les agents, en charge de ce thème, permettrait probablement aussi de mieux définir les objectifs des études et ainsi d'éviter leur dispersion, les déceptions et les décalages entre les espoirs qui y sont misés et leurs résultats concrets.

Pour demain : quelle est la perception des autres acteurs ?

Lors de l'enquête, les personnes interrogées ont exprimé des préoccupations liées aux impacts visuels des opérations de boisement, de gestion forestière et de reboisement, mais aussi à l'évolution de l'identité paysagère des territoires, à la place de la forêt à l'échelle du paysage rural et du paysage dans les politiques de développement local et à la coexistence d'activités multiples et souvent antagonistes sur un même territoire.

Toutefois, l'identification des impacts paysagers par des responsables de l'administration ou de gestionnaires d'espaces protégés constitue une limite à cette enquête, car ils jettent sur les paysages ruraux des regards de professionnels de l'aménagement. En outre, ils mêlent à leurs propres réflexions des remarques émises par les populations locales et parfois, dans un souci d'exhaustivité, des problèmes paysagers issus de bibliographies spécialisées et non pas d'exemples locaux. A l'inverse, les impacts de certaines opérations sont parfois omis.

« *Qui est alors habilité à affirmer et quel est le savoir ou la perception pertinente pour officialiser la réalité* » sachant que des acteurs n'ont pas été sollicités lors de l'enquête bien qu'ils interviennent dans la gestion du payage rural à des niveaux d'ordre géographique (cantonal ou départemental), professionnel (syndicats agricoles ou forestiers...) ou associatif (associations de résidents, de chasseurs, de randonneurs...) (Roqueplo, 1995) ? Leurs regards sur le paysage sont différents de celui des aménageurs, leurs aspirations et leur investissement également. Vivant au quotidien au sein de ces paysages, la population locale a ses propres logiques d'organisation du paysage, des représentations et des demandes spécifiques, mais son champ d'expression est relativement limité lors des débats entre organisations professionnelles et administrations. Son extension pose le problème plus général de la représentativité des différents groupes d'acteurs, de leur légitimité et de la hiérarchisation de leurs priorités respectives.

Des démarches intégrant la diversité des regards et des perceptions, des pratiques et des enjeux exprimées par différentes parties de la population sur un même territoire se mettent peu à peu en place. Parallèlement, elles requièrent une définition précise des objectifs, des priorités et des orientations des projets de développement afin de recueillir l'adhésion d'une majorité de partenaires et d'éviter les généralisations douteuses ou les propositions inopérantes. L'acquisition de ces notions semble être une étape préalable nécessaire si les agents des services déconcentrés en charge de la forêt voient leur compétence étendue au domaine du paysage. Une évolution des relations forêts-paysages est donc envisageable à moyen terme car, s'il existe sur le terrain beaucoup de questions en suspens, on trouve aussi de réelles motivations et une mobilisation des différents acteurs sur ce thème ainsi que des demandes d'informations de plus en plus pressantes. □

Résumé

Une enquête menée auprès de services déconcentrés des ministères en charge de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement a permis de mieux connaître les impacts des actions forestières sur le paysage. Ceux-ci sont décrits à différente échelle : de la parcelle à la petite région naturelle, de la plantation à l'exploitation des bois. Au delà des manques et des besoins de ces acteurs vis-à-vis de cette question du paysage, l'article conclut sur la nécessité de s'intéresser aux autres usagers de l'espace rural et dont on connaît peu les aspirations.

Abstract

A study carried out in the non-centralised departments of the ministries in charge of agriculture, forestry and environment enabled a greater understanding of the impact of forestry work on the landscape. This is described on various scales: from a plot to a small natural area, from ta plantation to an industrial forest. In addition to the inadequacies and the needs of those involved with this aspect of the landscape, the paper draws conclusions on the need to take an interest in the other users of the countryside about whose expectations little is known.

Bibliographie

BREMAN, P., 1981. Reboisement et paysage, Cemagref, Nogent-sur-Vernissson, 112 p.

BREMAN, P., 1993. Approche paysagère des actions forestières, guide à l'usage des personnels techniques de l'Office National des Forêts, Direction technique et commerciale de l'Office National des Forêts, Fontainebleau, 76 p.

BRUNET, R., 1995. « La forêt dans les paysages ruraux français au XXe siècle » - In *La forêt, le savoir et le citoyen*, actes du colloque du 17-19 novembre 1993 à Montceau-les-Mines, éd. Ancr, Le Creusot, p. 309 à 316

CROWE, S., 1966 - Forestry in the landscape, *Forestry commission London Booklet*, n°18, 31 p.

DEFFONTAINES, J.-P., LARDON, S., 1994. *Itinéraires cartographiques et développement*, INRA éditions, 136 p.

FISCHESSER, B., 1988. Propositions pour une méthodologie de recherche en paysagisme d'aménagement. - *Rapport de convention* Ministère de l'Environnement, n° 85.358 (EGPN), Cemagref Grenoble, Saint-Martin d'Hères, Division APMN, 103 p. + annexes 95 p.

LE FLOCH, S., 1996. Regards sur le peuplier, un arbre entre champs et forêts, du rationnel au sensible, *Thèse de doctorat* de sciences forestières, Engref, 313 p.

LUCAS, O.-W.-R., 1991. The design of the forest landscapes, Oxford University press, 381 p.

LUGINBÜHL, Y., 1989. « La politique du paysage en France, cohérences et contradictions », *Paysages et actualités*, p.63 à 64.

LUGINBÜHL, Y., 1993. Bilan et prospective de la politique paysagère de la DERF, Ministère de l'Agriculture, Ecole Nationale du Paysage de Versailles, 40 p. + annexes.

MONTGOLFIER, J., NATALI, J.-M., 1984. « Vers une gestion patrimoniale des espaces naturels », *Aménagement et Nature*, n° 73, p.9 à 12.

ONF Ile-de-France, 1992. Directives paysagères pour la région Ile-de-France, Office National des Forêts Ile-de-France sous la direction de Breman (P) et Moigneu (T), 66 p. + annexes.

ROQUEPLO, P., 1995. « La forêt menacée, le regard du sociologue ». - *In* La forêt, le savoir et le citoyen, *actes du colloque* du 17-19 novembre 1993 à Montceau-les-Mines, éd. Ancr, Le Creusot, p.85 à 88.

VELCHE, A., 1995. Etudes et actions dans les parcs naturels régionaux autour du thème du paysage, Etude financée par le bureau du Paysage, 48 p.